

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2024 B 02143

Numéro SIREN : 928 420 520

Nom ou dénomination : A.C.D.P. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 9761

SAS A.C.D.P. HOLDING
Société par actions simplifiée
Au Capital de 72 000 Euros

Immeuble Le Lancaster
455 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS
RCS MONTPELLIER 928 420 520

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

Apports des titres détenus *par SC2A SAS*
dans les sociétés « **AT PATRIMOINE** » ET « **MARE NOSTRUM** »

191 rue Paul Valéry
Le parc des Vautes
34980 ST GÉLY DU FESC
Tél. 06 72 75 38 21
ericbenech@wanadoo.fr

Membre de l'ordre des experts
comptables de la région Occitanie.
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
de la région Montpellier Nîmes.
Siret: 398 183 343 00100
FR 85 398 183 343 - Code APE 6920 Z
Intérêts de retard: taux minimum légal.
Aucun escompte pour le règlement anticipé.
Indemnité forfaitaire de recouvrement 40€.
Membre d'une association agréée, le
règlement par chèque est accepté.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES ACTIONS

Aux Associés

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par décision unanime des Associés en date du 14 mai 2024 dans le cadre de l'apport en nature de CENT QUATRE-VINGT CINQ (185) actions ordinaires de la Société **AT PATRIMOINE** et DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE (258 544) actions de la Société **MARE NOSTRUM** au profit de la société « **A.C.D.P. HOLDING** », j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports prévu par les articles L 223-9 et L 223-33 du Code du Commerce.

Je vous précise également qu'à aucun moment je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

L'Associé apporteur, le nombre d'actions apportées et la valeur de l'apport ont été arrêtés dans le contrat d'apport signé en date du 21 mai 2024.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre des diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

J'aborderai successivement les points suivants :

**1 - EXPOSE DE L'OPERATION, DESCRIPTION, EVALUATION ET
REMUNERATION DES APPORTS**

**2 - DILIGENCES ACCOMPLIES POUR LA VERIFICATION DE LA PERTINENCE
DE LA VALEUR ATTRIBUEE AUX APPORTS**

3 - CONCLUSION

1 - EXPOSE DE L'OPERATION, DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

1-1 Exposé de l'opération

Cette opération intervient dans un contexte de réorganisation du patrimoine professionnel desdites sociétés, en vue de faciliter leur gestion, leur transmission et leur développement.

Identité de l'apporteur :

- **SC2A**, société par actions simplifiée au capital de 493.960 euros, dont le siège social est situé à l'immeuble Le Lancaster, ZAC de l'Aéroport, 455, rue Alfred Sauvy 34470 PEROLS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 507 869 550, Représentée par M. Christophe ADRIET.

Société bénéficiaire des apports :

A.C.D.P. HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 72.000 euros, dont le siège social est situé, Immeuble Le Lancaster, ZAC de l'Aéroport – 455, rue Alfred Sauvy, 34470 PEROLS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 928 420 520,

La société a pour objet en France et à l'Étranger :

La Société a pour objet :

- L'activité de holding animatrice ou pas, du Groupe AT PATRIMOINE composé de la société AT PATRIMOINE et de ses filiales et/ou de toute autre société industrielle ou commerciale indépendante du Groupe, l'exercice du mandat du Président ou Directeur Général desdites sociétés et le cas échéant le service de prestations administratives, financières, juridiques et comptables au profit des sociétés filiales.
- L'acquisition par achat, apport ou autrement et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières cotées ou non cotées, placements financiers.
- Toutes opérations de gestion de patrimoine.
- L'acquisition, la vente et l'administration de tout immeuble bâti ou non bâti.

- L'affectation en garantie hypothécaire ou autrement de tout actif appartenant à la société pour autant que ces garanties interviennent dans le cadre de la gestion, du développement et/ou de la sauvegarde de ses actifs.
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Titres des Sociétés apportées :

➤ La société « **AT PATRIMOINE** » est une société par actions simplifiée au capital de 184.800 euros, dont le siège social est situé Immeuble Le Lancaster, ZAC de l'Aéroport – 455, rue Alfred Sauvy, 34470 PEROLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 438 600 108.

Elle a pour objet :

- Toutes les prestations de formation, de conseils, d'audit, de marketing, de publicité, de centre d'affaires, de secrétariat, d'assistance et d'expertise.
- Le conseil et l'assistance en immobilier auprès des administrateurs de biens. La sous-traitance en opération de saisie. Les opérations en comptabilité Mandant rattachées au code de la copropriété. La participation directe ou indirecte de la société a toutes activités ou opérations en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, des lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.
- Et de façon générale, toutes opérations. De quelque nature qu'elles soient techniques économiques, juridiques et financières, civiles ou commerciales,

pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Actionnaires :

	Actions	% détention
MARE NOSTRUM	1 663	90 %
SC2A	185	10 %

➤ La société « **MARE NOSTRUM** » est une Société anonyme à conseil d'administration au capital de 757 496,80 €, dont le siège social est fixé 9 avenue Constantine GRENOBLE (38100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 479 802 365.

Elle a pour objet :

- La prise de participations financières dans tous groupements, sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement ;
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés ;
- La gestion et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle ;
- La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique et commercial, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration ;
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil ; l'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la Société ;
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation ;
- Plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à cet objet. Pourra agir directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes afin de réaliser directement ou indirectement, en France et à l'étranger, l'objet social.

Origine de propriété :

- AT PATRIMOINE : SC2A propriétaire de 185 actions
- MARE NOSTRUM : SC2A propriétaire de 258 544 actions

Liens entre l'apporteur **SC2A** et la société « **A.C.D.P. HOLDING** » :

A ce jour l'apporteur, la société SC2A possède 54 000 actions sur 72 000 actions de la société bénéficiaire de l'apport, la SAS **A.C.D.P. HOLDING**.

Dirigeant commun : La société SC2A et la société A.C.D.P. HOLDING ont comme dirigeant commun, M. Christophe ADRIET, Président.

Conditions de l'apport :

L'apport en nature sera libéré immédiatement du fait du transfert de propriété qui prendra effet du simple fait de la ratification du présent apport par les Associés de la société « **A.C.D.P. HOLDING** » et de la décision corrélative d'augmentation de capital de ladite société.

1-2 Désignation et valorisation des apports

Apport des titres d'AT PATRIMOINE et MARE NOSTRUM

Selon le contrat d'apport du 21 mai 2024

- La société **SC2A** a souhaité apporter les titres qu'il détient dans les sociétés « AT PATRIMOINE » et « MARE NOSTRUM »

SC2A fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société « **A.C.D.P. HOLDING** » à titre pur et simple de :

- 118 actions ordinaires de 100 euros de nominal lui appartenant dans le capital social de la société « **AT PATRIMOINE** », Société par actions simplifiée au capital de 184.800 €, dont le siège social est fixé 455, rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 438 600 108
- 258 544 actions ordinaires de 0,10 euro de nominal lui appartenant dans le capital social de la société « **MARE NOSTRUM** », Société anonyme à conseil d'administration au capital de 757.496,80 €, dont le siège social est fixé 9 avenue de Constantine – GRENOBLE (38100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 479 802 365.

A titre onéreux :

- 67 actions ordinaires de 100 euros de nominal lui appartenant dans le capital social de la société « **AT PATRIMOINE** », Société par actions simplifiée au capital de 184.800 €, dont le siège social est fixé 455, rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 438 600 108.

Les apports ci-dessus sont évalués aux montants suivants :

A TITRE PUR ET SIMPLE :

- | | |
|---|--------------|
| - 118 actions de la SAS AT PATRIMOINE | 287 584,88 € |
| - 258 544 actions de la SA MARE NOSTRUM | 199 000,00 € |

A TITRE ONEREUX :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - 67 actions de la SAS AT PATRIMOINE | 163 874,63 € |
|--------------------------------------|--------------|

Total des apports

650 459,51 €

1-3 Rémunération des apports

En contrepartie des apports à titre pur et simple ci-dessus désigné, il sera attribué à :

- La société **SC2A** à concurrence de 486 000 actions de la **A.C.D.P. HOLDING** d'une valeur unitaire d'Un euro chacune.

- AT PATRIMOINE :	287 584,88 € (après rompus)	287 000 €
- MARE NOSTRUM :	199 000 €	199 000 €
TOTAL		486 000 €

- La différence entre la valeur globale de l'Apport pur et simple et le montant de l'augmentation de capital, soit la somme de 584,88 euros, constitue une prime d'apport qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés.

En contrepartie des apports à titre onéreux, il sera attribué à :

➤ La société **SC2A** à concurrence de la somme de 163 874,60 € comme suit :

- AT PATRIMOINE : 67 x 2 437,16 €

TOTAL de 163 874,60 € inscrit au compte courant d'associé de l'apporteur SC2A.

2 - DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2-1 Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, applicable à cette mission à l'effet de :

- Contrôler la réalité des apports,
- Apprécier la valeur attribuée aux apports ainsi que la pertinence des méthodes d'évaluation retenues.

J'ai notamment réalisé les travaux suivants :

- Entretien avec la direction financière des sociétés concernées par l'apport en vue d'acquérir une connaissance générale de l'opération et de son contexte économique.

- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- Vérification de la propriété des titres apportés par consultation des statuts.
- Revue limitée des comptes annuels des sociétés SAS AT PATRIMOINE au 31 décembre 2023.
- Revue de l'évolution du cours de bourse de la SA MARE NOSTRUM sur le mois de mai 2024.
- Prise de connaissance du traité d'apport et mise en œuvre des contrôles habituels en matière de commissariat aux apports.
- Étude de l'ensemble des documents mis à ma disposition dont : les K bis, les statuts.
- Examen critique de la valorisation des apports.
- Confirmation par l'apporteur qu'il n'existe aucun évènement important qui serait susceptible de modifier de façon significative la valeur des apports.

Enfin j'ai eu communication de toutes les pièces et documents demandés ; toutes précisions et renseignements complémentaires m'ont été fournis.

2-2 Limite de nos travaux

Notre mission, prévue par la loi, comporte les limites suivantes :

- Elle ne relève ni d'une mission d'audit, ni d'une mission d'examen limité,
- Elle n'a pour objectif, ni de formuler une opinion relative à la « certification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle » des comptes des sociétés **SAS AT PATRIMOINE et SA MARE NOSTRUM**, ni de mettre En œuvre des diligences requises par un audit pour vérifier que les comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable,
- Elle n'a pas non plus pour objectif de vérifier les conséquences fiscales de l'opération.

Cette mission est ponctuelle et prend fin avec le dépôt de notre rapport. Il ne nous appartient donc pas d'assurer un suivi des évènements postérieurs survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur l'opération.

En tout état de cause, les conclusions de nos diligences ne peuvent être utilisées par des tiers susceptibles de prendre connaissance de notre rapport à d'autres fins que pour l'objet de cette opération.

2-3 Appréciation de la valeur des apports

Méthode de la valorisation des apports

Les titres apportés par la société **SC2A** concernent les sociétés **SAS AT PATRIMOINE** et **SA MARE NOSTRUM**

Il est précisé que les valeurs d'apport indiquées sont déterminées en fonction des comptes annuels au 31 décembre 2023.

L'évaluation des actions de la SAS AT PATRIMOINE a été effectuée selon une approche basée sur la rentabilité.

L'évaluation des actions de la SA MARE NOSTRUM a été effectuée selon les derniers cours de bourse.

Les évaluations sont donc les suivantes :

Méthode retenue pour l'évaluation de la société SAS AT PATRIMOINE :

- 1) En fonction de l'EBITDA retraité au 31/12/2023 de la société AT PATRIMOINE :

Estimation en fonction de l'EBITDA de référence	Valeur
EBITDA	840 K€
Multiple	X 5,6
Trésorerie nette	- 200 K€
Résultat de la méthode pour 100 % des actions	4 504 K€

Soit une valeur unitaire des actions de la société **AT PATRIMOINE** de 2 437,16 €, soit 287 585,88 € pour la valorisation des 118 titres apportés et 163 874, 60 € pour la valorisation des 67 actions faisant l'objet d'un apport à titre onéreux.

Méthode retenue pour l'évaluation des 258 544 actions de la SA MARE NOSTRUM

- 1) En fonction du cours de bourse EURONEXT PARIS du 9 mai 2024 pour la SA **MARE NOSTRUM**, soit 0,77 € par titre apporté.

Appréciation des méthodes

Ces évaluations sont réalisées conformément aux pratiques usuelles en matière d'évaluation.

J'ai vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues.

Les deux sociétés ont donc fait l'objet d'une évaluation à partir de méthodes basées sur la rentabilité.

La valeur des titres appelle de ma part les commentaires suivants :

- Sur le plan méthodologique, la valeur réelle des titres présentées en 1.3 de ce rapport, à savoir la SAS **AT PATRIMOINE** s'entend de son EBITDA réactualisé soumis à un multiple, et pour les actions de la SA **MARE NOSTRUM** la prise en compte d'un cours de bourse,
- Les deux sociétés ont donc fait l'objet d'une évaluation conforme aux pratiques usuelles en matière d'évaluation des entreprises.

A l'issue de mes travaux, je n'ai pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause les valeurs individuelles des éléments constitutifs de l'apport.

Appréciation de la valeur des apports

Les diligences que j'ai mises en œuvre, notamment la revue limitée de l'activité de la société **AT PATRIMOINE** n'a pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause le montant des flux de trésorerie à venir, et pour la société **MARE NOSTRUM** d'évolution significative à la baisse ou à la hausse de son cours de bourse.

Les méthodes utilisées pour la valorisation des titres sont correctes.

3 - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à SIX CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE euros et 63cts (**649 874,63 €**), respectivement :

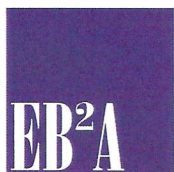
- 118 actions en pleine propriété de la société **AT PATRIMOINE**, évaluées à la somme de 287 000 €,
- 258 544 actions de la SA **MARE NOSTRUM**, évaluées à la somme de 199 000 €,
- 67 actions apportées à titre onéreux de la société **AT PATRIMOINE** pour la somme de 163 874, 63 €,
-

N'est pas surévaluée.

Fait à Montpellier, le 28 mai 2024

Eric BENECH

Commissaires aux apports



EB AUDIT
Eric BENECH
Commissariat aux Apports
Inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier
191 Rue Paul Valéry - Le Parc des Vautes
34980 SAINT GELY DU FESC
SIRET : 398 183 343 00159